

## OFFRE D'EMPLOI

### Médiateur·trice social·e — équipe HML & médiation locative (H/F)

*CDD — renfort temporaire · 1 ETP réparti 50 % médiation sociale (équipe HML) / 50 % médiation locative*

#### MISSIONS GENERALES

---

Poste de renfort temporaire placé sous la responsabilité du responsable de service médiation HML et médiation locative. Le·la médiateur·trice partage son temps de travail à parts égales entre la médiation sociale au sein de l'équipe HML (50 %) et la médiation locative (50 %).

En position de tiers, il·elle contribue à faciliter les échanges et à (r)établir le dialogue entre les personnes et leur environnement (institutions, acteurs, partenaires) par une démarche d'écoute active et une explicitation des enjeux. Son intervention s'inscrit dans un réseau partenarial, dans le respect des principes déontologiques de la médiation sociale et autour du référentiel d'activité de ce métier.

#### ACTIVITES PRINCIPALES

---

Les activités s'organisent autour de deux volets d'intervention, exercés à parts égales : la médiation sociale au sein de l'équipe HML d'une part, la médiation locative d'autre part.

#### Volet 1 — Médiation sociale, équipe Habitat Mobile et Léger (HML)

---

Cette activité s'inscrit dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de la stratégie métropolitaine. Elle vise à créer des espaces de dialogue entre les personnes vivant en habitat mobile et léger sur la métropole nantaise et leur environnement, dans la perspective du mieux vivre ensemble.

##### 1. Développer les connaissances et capacités des personnes vivant en habitat mobile et léger

Pour un accès autonome aux services de droit commun, et plus particulièrement une inscription durable dans l'environnement proche et dans leur parcours résidentiel :

- Aller à la rencontre du public cible sur son lieu de vie ;
- Créer un lien de confiance ;
- Identifier les besoins et orienter / accompagner vers les dispositifs concernés ;
- Assurer une veille sociale territoriale afin de comprendre et d'analyser les interactions au sein du site et/ou avec d'autres familles, permettant un éclairage plus global des enjeux ;
- Prévenir et gérer les situations de conflit.

##### 2. Mobiliser les acteurs du territoire et favoriser leur mise en réseau

Pour une meilleure connaissance du public ciblé et l'amélioration de son accueil et de son suivi au sein des structures, en s'appuyant notamment sur le réseau existant et déjà sensibilisé :

- Aller à la rencontre des acteurs du territoire ;
- Sensibiliser et informer sur les besoins spécifiques du public cible ;
- Mettre en place des actions collectives, co-animées avec des partenaires le cas échéant.

## Volet 2 — Médiation locative

---

La médiation locative vise à prévenir les expulsions, à rétablir le dialogue locataire-bailleur et à lutter contre la précarité énergétique. Le-la médiateur-trice intervient sur les dispositifs portés par l'association, avec une priorité donnée au dispositif « Les Rochelets ».

### 1. Les Rochelets

Médiation dans le cadre du Plan de Sauvegarde de la copropriété « Les Rochelets » :

- Aller à la rencontre des ménages et créer un lien de confiance ;
- Faciliter le dialogue entre copropriétaires, occupants et acteurs du Plan de Sauvegarde ;
- Informer et orienter sur les droits, les démarches et les dispositifs mobilisables ;
- Contribuer au repérage et à la prévention des situations de précarité (énergétique, logement) ;
- Rendre compte de l'activité et alimenter les indicateurs de suivi du dispositif.

### 2. Autres dispositifs de médiation locative (selon les besoins du service)

- Médialoc : prévention des expulsions locatives des locataires du parc social (Atlantique Habitations) ;
- SLIME : médiation auprès des ménages en précarité énergétique, à la suite d'une visite sociotechnique (Conseil départemental 44).

### Dans tous les cas

- Travailler en concertation et en complémentarité avec les partenaires et les autres intervenants du territoire ;
- Respecter les obligations contractuelles et les indicateurs de suivi des dispositifs ;
- Rendre compte de son activité de médiation locative.

## COMPETENCES ET ATTENDUS DU POSTE

---

### **Savoir-être**

- Capacité d'écoute et d'empathie, sens de la diplomatie ;
- Sensibilité interculturelle ;
- Capacité d'adaptation et d'autonomie dans le travail ;
- Sens du travail en équipe ;
- Capacité de prise de recul ;
- Capacité à gérer des situations de conflit.

### **Savoir-faire**

- Aller à la rencontre des publics, écouter, informer et orienter ;
- Observer et analyser les diverses situations ;
- Prévenir et aider à la résolution des conflits ;
- Rendre compte de son activité ;
- Travailler en concertation et en complémentarité.

### **Connaissances**

- Maîtrise de l'expression orale et écrite et de l'outil informatique ;
- Connaissance des publics accompagnés ;
- Connaissance du tissu institutionnel et associatif local ;

- Connaissance du secteur du logement social et de la réglementation applicable.

## PROFIL ET NIVEAU DE FORMATION

---

Diplôme en sciences humaines / sociales, médiation ou animation sociale souhaité, ou expérience professionnelle jugée équivalente. Une première expérience auprès de publics en situation de précarité / vulnérabilité et/ou une connaissance du secteur du logement social seront appréciées.

## IDENTIFICATION DU POSTE

---

- Intitulé de l'emploi : médiateur·trice social·e — équipe HML & médiation locative ;
- Pesée de l'emploi : 135 points (CCN ALISFA, IDCC 1261) ;
- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité — durée initiale de 3 mois, renouvellement possible ;
- Temps de travail : 1 ETP (35 heures hebdomadaires), réparti à parts égales 50 % médiation sociale HML / 50 % médiation locative ;
- Congés : congés payés légaux (5 semaines) + congés conventionnels selon la CCN ALISFA ;
- Lieu : Carquefou (siège), déplacements fréquents sur l'agglomération nantaise et le département de Loire-Atlantique (44) ;
- Permis B exigé ;
- Rattachement hiérarchique : responsable de service médiation HML et médiation locative ;
- Souplesse dans les horaires selon les contraintes du service et des partenaires ;
- Prise d'effet : dès que possible ;
- Rémunération : 30 425 € brut annuel pour 1 ETP (salaire socle conventionnel 23 000 € + salaire additionnel 7 425 €, soit 135 points × valeur du point), soit 2 535,42 € brut mensuel, hors ancienneté + avantages sociaux (titres-restaurant).

## MODALITES DE CANDIDATURE

---

Merci d'adresser CV + lettre de motivation, avant le **18 juillet 2026**, par mail à : [recrutement@lesforgesmediation.fr](mailto:recrutement@lesforgesmediation.fr).